

Billet d'humeur : pour que cessent les polémiques stériles...

CGC-Douanes vient de diffuser un document relatif aux carrières dites « longues » en douane. Quoi de plus légitime, pour un syndicat, que de jouer ce rôle informatif ? Ce document a d'ailleurs fait l'objet de nombreux commentaires positifs de la part de collègues qui se félicitent qu'une organisation ait fait un point complet et pédagogique sur les parcours de carrière.

Eh bien, pour certains, c'en est trop ! : comme d'habitude, un ancien syndicat des cadres des douanes a cru devoir réagir à notre action en des termes particulièrement outranciers, comme s'il devait avoir, par on ne sait quel privilège, le monopole de la diffusion d'information.

Ainsi, selon ce syndicat, il existe des « *organisations clandestines (!)* » qui ne « *sont pas qualifiées pour défendre les intérêts catégoriels de leurs électeurs* » et qui « *les trompent honteusement (!) si elles prétendent le contraire ou omettent de le signaler dans leur communication* ».

On lit même que le syndicat CGC-Douanes aurait été créé « en catastrophe » cinq mois avant les élections ! C'est omettre de préciser que CGC-Douanes a été créé suite au départ, « en catastrophe », de l'ancien syndicat des cadres vers une fédération généraliste huit mois avant ces mêmes élections... Comment peut-on donner des leçons aux autres quand on change d'affiliation aussi soudainement à l'approche des élections ?

C'est oublier que la CGC est bien présente, n'en déplaise à d'aucuns, dans le paysage syndical de la Fonction publique : non seulement la CGC siège au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat et est présente dans toutes les directions du ministère, mais CGC-Douanes siège également dans les CAP des DSD et des IP et a introduit de la diversité là où il n'y avait jusque là qu'uniformité.

CGC-Douanes se sent, pour sa part, toujours plus confortée dans son action par les nombreux témoignages positifs qu'elle a reçus suite à ses prises de position sur la réforme nécessaire des épreuves de la sélection d'IP, sur le télétravail, son intérêt pour tous les cadres des douanes, y compris ceux qui sont mis à disposition ou en détachement, ses dossiers pointus sur les réformes statutaires de l'encadrement et les carrières longues.

CGC-Douanes n'a qu'un seul but, la défense des cadres des Douanes; aussi est-il bien regrettable que cette défense aboutisse, à notre corps défendant, à de telles polémiques, singulièrement stériles. Espérons qu'à l'avenir, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, l'énergie des syndicats sera entièrement consacrée à la défense de la douane et de ses agents.